



Le Journal ^{n°38}

Journal gratuit édité par **Montélimar-Agglomération Habitat** - parution trimestrielle - **Juillet / Août / Septembre 2020**

la fête des voisins

Vendredi 18 septembre 2020

Edito

Les beaux jours s'installent et avec eux le plaisir de profiter de nos jardins ou de nos balcons. Vous trouverez dans ce numéro des informations utiles et pratiques qui vous accompagneront pendant tout l'été.

La fête des voisins, traditionnellement prévue en mai, a été annulée à cause de la crise sanitaire. Elle est reprogrammée vendredi 18 septembre.

Montélimar-Agglomération Habitat accompagnera celles et ceux qui souhaiteront organiser un moment de convivialité dans leur résidence. Vous trouverez avec ce numéro un bulletin d'inscription pour participer à cette fête.

Comme nous l'avons été pendant toute la période du confinement, nous restons plus que jamais à votre écoute et au service de l'ensemble de nos locataires.

Nous vous souhaitons un bel été.

Montélimar-Agglomération Habitat

Dossier :
Profiter du jardin

P. 3
Punaises de lit : mode d'emploi

P. 4
Un composteur à Bavière

PROFITER DU JARDIN

Avec les beaux jours, arrive aussi le plaisir de profiter de son coin de verdure ou de son balcon. A certaines conditions...

En arrivant au sein de Montélimar-Agglomération Habitat, vous avez signé votre bail et le règlement intérieur qui régissent la vie quotidienne dans votre résidence.



VOTRE JARDIN

- Attention à ne pas terrasser ou modifier le profil des terrains
- Vous pouvez planter des haies bordant votre terrain : la distance entre le grillage et les plantations doit être de 0,60 m minimum et limitée à 2 m maximum en hauteur

LES ESPACES VERTS COMMUNS

Le règlement intérieur s'applique aussi aux espaces extérieurs.

Il est aussi important de respecter quelques règles de « bien vivre ensemble » pour que chacun puisse profiter de ces lieux partagés en toute quiétude :

- Tenir son animal domestique (son chien) en laisse et ramasser les déjections de vos animaux
- Ne pas y déposer de la nourriture
- Ne pas pique-niquer
- Ne pas procéder à des travaux de mécanique

LES HAIES ET LE GAZON

Il est important que chacun puisse entretenir ses espaces verts

La tonte de la pelouse et la taille des haies de vos jardins sont considérées comme de l'entretien courant à la charge du locataire.

Attention :

Vos déchets verts (gazon, branchages...) doivent être déposés dans l'une des 5 déchetteries intercommunales à votre disposition (carte d'accès gratuite) et non dans les containers à poubelles.

(www-montelimar-agglo.fr)





VOS BALCONS

Pour une raison de sécurité, il n'est pas possible :

- D'installer des jardinières côté extérieur sur les balcons et sur les rebords des fenêtres
- De poser des brise vue, canisses, voiles
- D'utiliser de barbecues sur les terrasses
- Mais vous pouvez disposer des plantes en pots ou du mobilier de jardin.

Bel été à tous !



SE PREMUNIR DES PUNAISES DE LIT

Véritable fléau, les punaises de lit se propagent vite. Afin de lutter contre leur prolifération, voici quelques conseils pratiques.

Ces insectes mesurent entre 1 et 2 mm, ils sont donc tout petits et difficilement détectables. Les punaises de lit sont actives surtout la nuit et vivent principalement dans la chambre à coucher. Le fait d'avoir des punaises de lit chez soi n'est pas le résultat d'un acte volontaire et cela peut arriver à chacun de nous.

Les signes d'une invasion de punaises de lits dans votre appartement ?

- Vous remarquez de petites piqûres en grappes sur votre corps.
- Des petites taches noires sur les draps, le matelas, le sommier ou même sur les murs représentant des déjections.
- Des grandes traces rouges (sang) sur les draps dues à l'écrasement de ces bêtes pendant le sommeil.

Indices qui peuvent se trouver sur la peau :

- Les piqûres sont semblables à celles des moustiques, et provoquent des démangeaisons.
- Les premières piqûres peuvent être regroupées ou alignées sur la peau de la personne qui a dormi dans un endroit fortement infesté.

Que faire ?

Le locataire est responsable de la propreté et de l'hygiène dans son appartement. En cas d'invasion, il doit :

- Avertir MAH pour que ce dernier intervienne et désinfecte l'appartement.
- Quitter les lieux pendant la désinfection
- Laver tout le linge de la maison, coussins... à 60° minimum.
- Evacuer le mobilier infesté à la déchetterie (sommier, matelas...).

Attention : ne pas secouer les draps ou autres linges infestés par la fenêtre ; ne pas sortir et traîner le mobilier infesté dans l'escalier pour éviter la prolifération des insectes dans les parties communes et vers d'autres appartements.

Merci de votre participation dans la lutte que nous menons ensemble contre ces insectes.



MERCI !!!

Le confinement a contraint nos prestataires de nettoyage à suspendre l'entretien dans les parties communes de notre parc locatif. Certains lieux ont été maintenus propres grâce à l'intervention régulière de nos locataires et de notre gardien lors de ses astreintes. Montélimar-Agglomération Habitat remercie sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont ainsi participé à la préservation du cadre de vie du parc locatif pendant cette longue période. **Merci à vous tous pour votre engagement citoyen.**

SOLIDARITE

Montélimar-Agglomération Habitat, la CLCV et la CNL ont signé un engagement tripartite pour l'accompagnement des locataires rencontrant des difficultés économiques à la sortie du déconfinement.

Cette charte s'engage notamment à :

- développer des outils et des dispositifs d'appui,
- mettre en place un étalement des paiements des loyers et des charges,
- adapter la facturation des charges locatives récupérables.

POUR EVITER DES DEGATS DES EAUX ...

Pensez à fermer vos robinets d'arrivée d'eau chaude et froide de votre logement avant votre départ en vacances.

Merci de faire un essai en amont.

Si vous rencontrez un problème pour les fermer, contactez CGES au 04 42 39 33 57.

QUESTIONS SUR LES CHARGES LOCATIVES

Une permanence téléphonique est à votre disposition :

Lundi, mardi et jeudi de 13 h 30 à 16 h 30
04 75 01 69 80

Pour nous joindre :
ACCUEIL DU PUBLIC
du lundi au jeudi
de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30
le vendredi de 8h à 12h
Tél. 04 75 01 69 80

Réclamation technique :
numéro vert 0800 300 666
Aux heures d'ouverture de MAH

Astreinte technique 06 71 27 91 78
Attention : numéro réservé aux urgences

contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr
Montélimar-Agglomération Habitat
Tour H - 3 place Clemenceau - BP 293
26207 Montélimar Cedex

Directeur de la publication : Patricia Brunel-Maillet
Rédaction : Sylvie Merlet
services de Montélimar - Agglomération Habitat
Photos : Sylvie Merlet
PAO et impression : imprimerie Bayle Montélimar
Papier recyclé - ISSN : 2115-080X - Tirage 2000 ex
Périodique

www.montelimar-agglomeration-habitat.fr

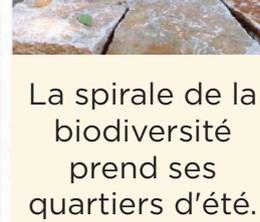
UN COMPOSTEUR A BAVIERE



Mis en service le 11 mars dernier, il fait le bonheur de nombreux locataires de la résidence.

Un composteur est un bac qui permet le recyclage des déchets du jardin ou de la maison, transformés en un terreau riche et 100 % naturel. Sur proposition d'un résident, Montélimar-

Agglomération Habitat a fait l'acquisition et a installé un composteur à Bavière. Après une petite formation initiée par un technicien du SYPP, la quarantaine de locataires est désormais autonome. « *Le confinement a ralenti son utilisation mais nous recommençons à le remplir* » explique Corinne Grac qui a repris sa gestion au sein de la résidence. Aucune odeur et pas de moucheron autour des deux bacs en bois, bien intégrés à l'environnement de la résidence. Le composteur plaît autant aux adultes qu'aux enfants qui apprennent ainsi, très jeunes, les bons gestes de tri avec leurs parents. « *Peut-être que d'autres locataires suivront notre exemple et demanderont que leur résidence soit équipée par un composteur* » espère Corinne Grac, heureuse de cette expérience.



La spirale de la biodiversité prend ses quartiers d'été.



3 dates de prélèvement automatique

Le 2, le 7 ou le 15 du mois c'est vous qui choisissez !



Montélimar-Agglomération Habitat met tout en oeuvre afin de vous offrir le meilleur service pour le paiement de votre loyer

REOUVERTURE DU TRESOR PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8 h à 12 h

Lundi, mardi, jeudi après-midis et mercredi matin sur rendez-vous au 04 75 92 08 35

A partir du 1^{er} juillet, le Trésor Public n'acceptera plus de paiements en espèces (euros).

Le service de la gestion locative de Montélimar-Agglomération Habitat reste à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions : 04 75 01 69 80.